

Motion visant à déclarer l'adhésion de la Ville de Seraing à l'initiative « zone de liberté pour les personnes LGBTQIA+ »

Le conseil communal en séance publique

Vu la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne ;

Vu la Convention européenne des Droits de l'Homme et la jurisprudence de la Cour européenne des Droits de l'Homme en la matière ;

Vu la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, et notamment son article premier indiquant que « tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits » ;

Vu l'article 2 de la déclaration des Droits de l'Homme qui précise que « chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamées dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation » ;

Vu les Déclarations à l'Assemblée générale de l'ONU de décembre 2008, de mars 2011 et de septembre 2014 demandant que la protection des droits humains inclue explicitement l'orientation sexuelle et l'identité de genre et condamnant toute violence à l'encontre des personnes LGBTI ;

Vu la résolution du Parlement européen du 11 mars 2021 sur la déclaration de l'Union européenne en tant que « zone de liberté pour les personnes LGBTQI » ;

Vu l'adoption par la Chambre des Représentants, le 23 juin 2016, d'une résolution pour la dépénalisation de l'homosexualité dans le monde ;

Vu l'adoption par la Chambre des représentants, le 14 janvier 2021, de la résolution relative à la défense des droits des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, queer et intersexe (LGBTQI) au sein du Conseil de l'Europe ;

Vu l'intervention de la Wallonie datant du 15 juillet 2021, se déclarant « zone de liberté pour les personnes LGBTQIA+ » ;

Considérant que les droits des personnes LGBTQIA+ font partie des droits humains, que l'égalité de traitement et la non-discrimination sont partie intégrante des droits fondamentaux inscrits dans les traités de l'Union européenne et dans la charte, et qu'ils doivent être pleinement respectés ;

Considérant les discriminations et les persécutions dont font l'objet les personnes LGBTQIA+ de par le monde, ainsi que le caractère répréhensible des dérives LGBTQIA+phobes observées au sein de plusieurs États membres du Conseil de l'Europe ;

Considérant que, depuis 2019, plusieurs districts et collectivités locales, en Europe, ont adopté des résolutions les déclarant libres de « l'idéologie LGBTI », selon leurs termes, ou des « chartes régionales des droits de la famille » dont le seul objectif est de nuire aux personnes LGBTQIA+ ;

Considérant que l'homophobie est la peur irrationnelle et l'aversion pour l'homosexualité masculine et féminine et les personnes lesbiennes, gays, et bisexuelles et que la transphobie est la peur irrationnelle et l'aversion pour les transidentités et les personnes transgenres fondées sur des préjugés et comparable au racisme, à la xénophobie, à l'antisémitisme et au sexisme, et qu'elle se manifeste dans les sphères privée et publique sous différentes formes, telles qu'un discours haineux et l'incitation à la discrimination, des moqueries et des violences verbales, psychologiques et physiques, la persécution et le meurtre, la discrimination en violation du principe d'égalité, des restrictions de droits, injustifiées et déraisonnables, qui se cachent souvent sous des motifs d'ordre public, de liberté religieuse et de droit à l'objection de conscience;

Considérant que la Ville de Seraing a toujours été sensible à cette thématique, et que son action passe notamment par la participation annuelle à une campagne de lutte contre l'homophobie et la transphobie, par un soutien aux différentes communautés LGBTQIA+ grâce au drapeau arc-en-ciel qui orne son Hôtel de Ville et par la mise à disposition d'un espace à l'échevinat de l'Égalité des Chances pour les actions de la Maison Arc-en-Ciel ;

Considérant que les personnes LGBTQIA+ font face à une discrimination systématique dans certains pays de l'Union européenne, notamment au travail, à l'école, et qu'il y a une prévalence des agressions physiques, émotionnelles et sexuelles ;

Considérant que la lutte contre les inégalités dans l'Union relève d'une responsabilité commune, qui exige plus que jamais des actions et des efforts collectifs à tous les niveaux de pouvoir, dont, en particulier, de la part des pouvoirs locaux et régionaux, qui ont un rôle clé à jouer à cet égard.

Après avoir délibéré,

Décide de demander au Collège :

- De marquer son soutien public en déclarant l'adhésion de la Ville de Seraing à l'initiative « zone de liberté pour les personnes LGBTQIA+ » ;
- De soutenir publiquement la résolution proclamant l'Union européenne « zone de liberté pour les personnes LGBTQI » ;
- De soutenir publiquement la Wallonie qui se déclare comme « zone de liberté pour les personnes LGBTQIA+ » ;
- De réaffirmer son engagement clair pour protéger et promouvoir l'égalité et les droits fondamentaux pour toutes et tous, y compris pour les personnes LGBTQIA+ ;
- De former à ce sujet les acteurs de terrain (éducateurs, assistants sociaux, par exemple) de l'administration communale de Seraing ;
- De favoriser les échanges et les collaborations entre les services communaux - notamment les services scolaires, parascolaires, les antennes de quartier du Service

de Prévention et le Service de l'Égalité des chance et des genres - et le secteur associatif pour travailler à l'acceptation et la sécurité des personnes LGBTQIA+ et de faire de la Ville de Seraing une ville chaleureuse et accessible où chacun et chacune peut vivre dignement et en sécurité, quelle que soit son orientation sexuelle et/ou son identité de genre.